

PROJET RÉFÉRENT

Évaluation macroscopique du potentiel photovoltaïque mobilisable au sol en région Provence-Alpes-Côte d'Azur



OBJET DE L'OPÉRATION

Cette étude, commandée par la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) menée en 2018 par le Cerema évalue de façon macroscopique les surfaces mobilisables au sol en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) pour l'installation de centrales photovoltaïques au sol et le potentiel photovoltaïque de puissance global correspondant.

Celle-ci actualise et affine le potentiel photovoltaïque mobilisable au sol en PACA, évalué en 2015 par le Cerema Méditerranée.

Son objectif est d'obtenir le potentiel photovoltaïque à partir de la réalisation d'une grille de sensibilité constituée du croisement d'une centaine de critères pour lesquels des données homogènes à l'échelle de la région étaient disponibles. Le choix de ces critères, techniques, économiques, juridiques et environnementaux a été concerté fin 2017 avec les services de la direction générale de l'énergie et du climat et de la DREAL Paca.

Les résultats obtenus sont également comparés dans la mesure du possible aux objectifs fixés dans le projet du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Sud. »

Les résultats de cette étude ont mis en évidence un potentiel photovoltaïque mobilisable au sol de **5,6 GWc** (soit 9 363 ha) en tenant compte uniquement des surfaces sans enjeu identifié supérieures à 1 ha soumises calculé avec un ratio de 0,6 MWc/ha.

CONTACT

✉ relation-clients-paca@cerema.fr

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Energies renouvelables terrestres et maritimes

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

La loi de transition énergétique pour la croissance verte adoptée le 18 août 2015 fixe des objectifs nationaux à l'horizon 2030 en matière de production d'énergies renouvelables et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Au 31 décembre 2018, la puissance photovoltaïque installée est de 1,2 GWc en région PACA. L'objectif fixé pour 2023 par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est de 2,7 GWc de puissance photovoltaïque au sol.

La direction générale de l'énergie et du climat a souhaité poursuivre la réflexion et l'analyse réalisée en 2015 sur l'état des lieux en Paca et vérifier ainsi si le potentiel au sol pouvait répondre aux objectifs.

LA RÉPONSE DU CEREMA

Le Cerema, fort de ses connaissances du territoire et de sa première analyse issue de l'étude de 2015, a donc actualisé et complété en concertation avec la DGEC et la DREAL la grille de sensibilité.

De **nouveaux critères**, pour lesquels des données homogènes à l'échelle de la région étaient disponibles, ont été considérés et la méthodologie a été reprécisée en affectant à chaque critère analysé un **niveau d'enjeu** parmi 4 : "réhibitoire", "fort", "modéré" ou "non identifié", au regard de sa capacité à pouvoir recevoir une installation. L'analyse a été affinée avec de nouvelle base de données, de la loi Montagne et des distances de raccordement au poste source.

Cette étude est décomposée en trois phases :

- Phase 1 : Réalisation d'une grille de sensibilité à partir de différents critères permettant d'évaluer la capacité du territoire à accueillir des équipements photovoltaïques. Un niveau d'enjeu a été par la suite attribué à chaque critère de la grille.
- Phase 2 : Évaluation du potentiel photovoltaïque au regard des différents critères et niveaux d'enjeux associés.
- Phase 3 : Évaluation de l'influence de trois critères supplémentaires avec les niveaux d'enjeux associés sur les résultats de la seconde phase : une taille de parcelle minimale pour l'implantation de parcs photovoltaïques, l'impact de la loi Montagne et enfin la distance de raccordement au réseau électrique par rapport au poste source le plus proche

potentiel photovoltaïque au sol (Cerema 2019)			
puissance au sol (Gwc)	si ratio 0,6 MWc/ha	si ratio 1 MWc/ha	potentiel
	application de la grille de sensibilité		
	230,9	206,2	343,6
		18,9	31,5
		5,7	9,6
	puis considérant S>1ha		
	229,2	204,8	341,4
		18,8	31,3
		5,6	9,4
puis considérant S>1ha, loi Montagne			
229,2	217,7	362,8	
	7,7	12,8	
	3,9	6,5	

POUR ALLER **PLUS LOIN**



Évaluation macroscopique du potentiel photovoltaïque mobilisable au sol en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Document PDF



Flyer Le potentiel photovoltaïque mobilisable au sol en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Document PDF

LE CLIENT / PARTENAIRE PILOTE DU PROJET

Direction générale de l'énergie et du climat
(DGEC)

Cerema Méditerranée
Département Aménagement des Territoires
Service Littoral Energie Biodiversité – Pôle
énergies renouvelables

LE CALENDRIER

2017 - 2018